

DELIBERATION : 2024-02-21

OBJET : Approbation du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2023 – CCAPV

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASCHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. GAGLIO Baptiste ; M. COLLOMP Thierry ; M. DURAND Gilles ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Approbation du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2023 – CCAPV

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant.

Les seules opérations réalisées cette année concerne le bilan des cessions / acquisitions du Budget Zone d'Activité du Haut Verdon de la CCAPV pour 2023. Elles sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

Sur la commune de Villars Colmars

<i>Cessions</i>				
Désignation	Référence cadastrale	Contenance cadastrale	Acquéreur	Montant
Lot n°8	B1762	15a 41ca	Société M.R.Immo	34 625 € HT
Lot n°10	B1764	51a 66ca	Société Le Pellat Energie	114 150 € HT
Lot n°3	B1757	15a 54ca	Société Garnero-Jenot	35 000 € HT
Lot n°5	B1759	18a 40ca	Société Eiffage route Grand Sud	41 425 € HT

<i>Acquisitions</i>				
Désignation	Référence cadastrale	Contenance cadastrale	Acquéreur	Montant
Néant				

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le présent bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2023 par la CCAPV,
- **DE DONNER ACTE** au Président de sa présentation

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 09 avril 2024
Le Président,



Maurice LAUGIER